Nations Unies S/PV.5768



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5768e séance

Mercredi 24 octobre 2007, à 18 h 30
New York

Président :	M. Christian	(Ghana)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Qwabe
	Belgique	M. Dhaene
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Ansari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

07-56285 (F)



La séance est ouverte à 18 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité souligne la nécessité urgente d'un règlement politique global et durable au Darfour et se félicite vivement, à ce sujet, de l'organisation de pourparlers de paix à Sirte, le 27 octobre sous la conduite de Jan Eliasson, Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, et de Salim Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine, qu'il assure de son soutien.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la détérioration persistante de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour et engage toutes les parties à faire immédiatement montre de retenue, en évitant toutes représailles et escalade des tensions.

Le Conseil demande à toutes les parties d'assister aux pourparlers et d'y prendre pleinement part de façon constructive et d'emblée, d'arrêter et d'observer sans délai une cessation des hostilités sous la supervision de l'ONU et de l'Union africaine. Il se déclare déterminé à prendre des mesures contre toute partie qui tenterait de saper le processus de paix, y compris en ne respectant pas cette cessation des hostilités ou en faisant obstacle aux pourparlers et activités de maintien de la paix ou d'aide humanitaire. Il considère en outre que la justice doit suivre son cours.

Le Conseil souligne qu'un règlement politique global et le déploiement réussi de l'Opération hybride de l'Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sont indispensables au rétablissement de la paix et de la stabilité au Darfour. Il déplore vivement les retards enregistrés dans ce déploiement. À ce sujet, il demande aux États Membres de mettre d'urgence à disposition les unités d'aviation et de transport terrestre qui manquent à la mission, et à toutes les parties de faciliter le déploiement effectif de la mission dans les meilleurs délais.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le rapport sur la MINUAD qu'il lui présente tous les 30 jours, de l'évolution du processus politique, des obstacles rencontrés et de la situation sur le terrain. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/41.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.

07-56285